

REMARQUES:

(a) Ce combustible, d'après l'analyse ci-dessus, correspond à peu près aux bois canadiens qui contiennent une égale proportion d'humidité. La quantité de cendre que contiennent ces briquettes de sciure de bois est cependant anormalement forte.

(b) La gravité spécifique apparente, 0.82, est significative. Le poids brut de ce combustible est d'environ 29 livres par pied cube, tandis que l'on compte généralement 32 livres par pied cube pour la tourbe séchée à l'air, 16 livres pour le bois de chauffage ordinaire et 55 livres pour les charbons anthracites.

(c) Au point de vue de l'absorption de l'humidité, ces briquettes de sciure de bois sont pauvres. Si on les plonge dans l'eau, elles s'amollissent, et se brisent si on les manipule.

(d) Les briquettes de sciure de bois semblables aux échantillons soumis doivent être classées avec le bois et la tourbe séchée à l'air et ne peuvent servir qu'avec l'anthracite, le coke, etc., elles ne peuvent remplacer aucun des combustibles domestiques ordinaires.

Rapport préparé par

M. M. NICOLLS & MOHR,
Chimistes."

Le PRÉSIDENT: Je crois que ceci règle le cas.

Monsieur MEWBURN: Je ne suis pas membre du comité, mais on a soumis une question au ministre des Finances et cela pourrait peut-être intéresser le comité. Il s'agit de manufacturer du coke pour fins domestiques avec le charbon bitumineux. Je crois que vous avez étudié cette question. Si je ne me trompe, on accorde actuellement un drawback de 99 p. 100 sur le charbon bitumineux brut qui sert à la fabrication du coke dont se servent les manufacturiers. Dans la ville de Hamilton, on est à construire une immense usine à coke qui coûtera \$2,250,000. Le conseil de ville et des gens représentant les endroits environnants, où la situation a été sérieuse l'hiver dernier au point de vue du combustible, semblent en être venu à une entente avec cette compagnie dans le but de dépenser une somme additionnelle de \$100,000 pour la fabrication du coke pour les fins domestiques. Ils se proposent d'atteindre un rendement de 100,000 tonnes par année, et ils se sont de plus engagés par écrit de vendre le coke, pour les fins domestiques, \$1.50 meilleur marché que le prix de l'anthracite. Nous croyons, qu'au point de vue de l'intérêt vital de la population, qui s'est trouvée en face d'un problème très sérieux en ce qui concerne le chauffage, que le gouvernement devrait songer à faire disparaître ces droits sur le charbon bitumineux pour les fins domestiques, tout comme il le fait pour le charbon qui doit servir aux fins manufacturières. Naturellement, nous reconnaissons le fait que le ministre et le gouvernement diront peut-être: "Pourquoi ne pas utiliser le charbon de la Nouvelle-Ecosse ou de l'Alberta?" Pour des raisons techniques, on dit que ces charbons ne conviennent pas aussi bien à ces fins que le charbon de Pittsburg, mais la principale difficulté se trouve dans la question des taux de transport, et le ministre admet qu'il est impossible de livrer le charbon de la Nouvelle-Ecosse en Ontario de façon à faire concurrence au charbon des Etats-Unis. Naturellement, on répond que le public devrait s'habituer à employer le charbon canadien. Je partage cette opinion; on est actuellement à faire l'essai du charbon de l'Alberta aux environs de Kitchener et dans tout ce district, mais si le gouvernement pouvait trouver moyen de faire disparaître ces droits, même pour une courte période, on en retirerait de grands avantages. Je crois que la Commission du combustible du Dominion a fortement recommandé ceci comme substitut à l'anthracite. Je vous remercie beaucoup de votre courtoisie en me permettant de venir faire ces quelques remarques.